

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°25/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le sept octobre à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 01/10/2025

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 15

Présents : **BERGER** Marie-Agnès, **BIAGGI** Olivier, **BREUZIN** Fabien, **BROUILLET** Isabelle, **CHIRAT** Florent, **COSTE** Marc, **FOUILLAND** Pierre, **FRANCO** Ernest (suppléant de COMBET Damien), **GRIFFOND** Morgan, **GUGNE** Yves, **JAUNEAU** Jean-Claude, **MALOSSE** Daniel, **MONCOUTIE** Lucie (suppléante de CHAVEROT Virginie), **THIMONIER** Jean-Marc, **ZANNETTACCI** Jean-Pierre,

OBJET :

Projet Alimentaire
Territorial

-
Demande de subvention
DRAAF « Appel à
candidatures (AAC) :
soutien à la structuration
des PAT niveau 2 » -
Mise en œuvre du
projet « De la terre à la
cantine »

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2018-09-13-003 du 13 septembre 2018 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais, et notamment celle relative aux politiques territoriales de développement ;

Vu la délibération n°11/2025 du 25 mars 2025, approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Le Vice-Président expose ce qui suit :

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, souhaite poursuivre la dynamique engagée en mobilisant les financements d'une enveloppe complémentaire auprès de la DRAAF

afin de renforcer l'impact opérationnel de cette démarche et d'amorcer de nouvelles actions concrètes.

Après l'élaboration collective d'une stratégie partagée, validée en 2023, et associant collectivités, organisations agricoles, acteurs économiques et associatifs, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) met désormais en œuvre un programme opérationnel pour concrétiser cette ambition.

Le projet, intitulé « **De la terre à la cantine : mobiliser et faire coopérer les acteurs de l'Ouest Lyonnais pour une transition alimentaire durable** », vise à relocaliser l'alimentation, à renforcer la résilience du territoire, à accompagner la montée en compétence des acteurs et à sensibiliser les consommateurs sur l'Ouest Lyonnais.

Présentation du projet

La présente candidature vise à obtenir une enveloppe complémentaire

Le programme proposé prévoit notamment : la qualification et la mise en relation de l'offre agricole locale avec les besoins de la restauration collective, l'organisation d'un salon des professionnels de l'alimentation de proximité, l'expérimentation de solutions logistiques adaptées, le développement de formations pour les cuisiniers et les agriculteurs, l'accompagnement des communes dans leur politique alimentaire, ainsi que des actions de sensibilisation et d'animation auprès des habitants et des écoles.

Ces actions, menées en lien avec les 41 communes, les 4 communautés de communes, les chambres consulaires, les organisations agricoles, les établissements scolaires et les associations, permettront de consolider la dynamique engagée par le PAT et d'accélérer la transformation du système alimentaire local.

Le projet se structure autour de trois axes stratégiques complémentaires :

1. Approvisionner durablement et structurer les filières locales (diagnostic de l'offre, salon professionnel, solutions logistiques).
2. Accompagner les acteurs et renforcer la gouvernance alimentaire (formations des cuisiniers, accompagnement des agriculteurs, structuration des politiques communales de restauration collective).
3. Impliquer les citoyens et convives dans la transition (événements grand public, programmes éducatifs, développement de jardins partagés).

Plan de financement

Afin de permettre la mise en œuvre effective de ce programme et d'assurer son animation sur la période 2026/2027, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais sollicite le soutien complémentaire de la DRAAF dans le cadre de l'appel à candidature « soutien à la structuration PAT niveau 2 ».

Le coût global d'opération est estimé à 88 033.00 €. Une subvention à hauteur de 61 623.10 € des fonds en faveur de la souveraineté et des transitions est sollicitée dans le cadre du dispositif « AAC – Soutien à la structuration des PAT niveau 2 » selon le plan de financement suivant :

Dépenses éligibles	Montant	Financements	Montant
Mise en œuvre du projet « De la terre à la cantine »	88 033.00 €	Subvention sollicitée - DRAAF	61 623.10 €
		Autofinancement SOL	26 409.90 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VALIDE le plan de financement prévisionnel relatif à « l'AAC – Soutien à la structuration des PAT niveau 2 » ;

SOLLICITE, dans le cadre de « l'AAC – Soutien à la structuration des PAT niveau 2 » selon une subvention 61 623.10 € selon le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE le Président à la signer.

DIT que les crédits correspondants sont ou seront inscrits aux budgets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Morgan GRIFFOND

